



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE PORTANT RESERVATION DE STATIONNEMENT

14 rue de Mareil

Samedi 30 octobre 2024
Lundi 02 novembre 2024
de 8 heures à 17 heures

N/Réf. : HC/NB/EF – Arrêté n° 2024-217

Le Maire,

VU la demande en date du 08 octobre 2024 par laquelle la société Cartons Pleins Déménagements
12 rue Louis Girard – 78140 VELISY-VILLACOUBLAY pour le compte de leur cliente
Madame BABINOT demeurant au 10 rue de Mareil à Maule,

**Demandant la réservation de 3 places de stationnement matérialisées en zone blanche
face à la Poste afin d'effectuer son déménagement.**

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de voirie du 21/10/1965 relatif à la conservation et à la surveillance
des voies communales,

A R R E T E

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Le demandeur est autorisé, le samedi 30 novembre 2024 et le lundi 02 décembre 2024 de
8 heures à 17 heures à réserver 3 places de stationnement pendant toute la durée de leur
emménagement sur deux places de stationnement matérialisées en zone blanche face au bureau
de Poste rue de Mareil.

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée.

La sécurité et le libre passage des piétons seront toujours assurés. Le demandeur devra signaler toute occupation de la voie publique par des panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui pourraient résulter de l'occupation du domaine public.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 19 novembre 2024



Hervé CAMARD
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme
et aux Travaux